

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010**

59/2010 : "demande de subvention départementale pour l'acquisition d'instruments de musique"

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conservatoire de Musique envisage de procéder à l'acquisition d'instruments de musique pour l'année 2011.

Il s'agit d'accessoires de batterie pour une somme TTC de 763.70 € (soit 638.53 € HT).

Le Département de l'Essonne peut apporter son soutien financier pour le renouvellement de matériels dès lors que le Conservatoire est éligible à l'aide au fonctionnement des établissements artistiques.

Le Conservatoire d'Etréchy recevant cette aide au fonctionnement versée chaque année par le Département, il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le Maire à solliciter une subvention départementale qui pourrait être de l'ordre de 53% du montant total HT, (ce qui fixerait la charge résiduelle de la Commune à 425.28 €).

Considérant le projet de renouvellement d'instruments de musique pour la mise à disposition des élèves du Conservatoire

Considérant l'aide financière pouvant être apportée par le Conseil Général de l'Essonne

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne une subvention pour le renouvellement d'instruments de musique pour un montant total de 638.53 € HT

Etréchy ensemble et solidaires